

2.1

Ventes à des professionnels
Droits d'auteurs
Activités accessoires

Les aides sectorielles versées dans le cadre de la crise sanitaire sont assujetties aux cotisations sociales comme des revenus artistiques

vous trouverez ci-après le mode opératoire pour les déclarer en revenu non précompté dans la rubrique 2.1

«ventes à des professionnels/droits auteurs/activités accessoires »



A 2. Le Louvre - 1500 € Détail ▾

A 3. Galerie Lafayette - 2000 € Fermer ▲

Références client / diffuseur :
 Galerie Lafayette
 adresse : BD Lafayette

Rémunération brute H.T. :
2 000 €

Nature de l'activité :
 Accrochages ponctuels et mise en place ponctuelle d'œuvres plastiques d'un autre artiste plasticien

A **Activité accessoire**

✓ **Traitements et salaires**

✓ **Revenu précompté**

MODIFIER CE REVENU

SUPPRIMER CE REVENU

+ AJOUTER UN REVENU

- Cliquez sur « AJOUTER UN REVENU »

• Comment ajouter un revenu artistique ?

Ajouter un revenu artistique
Fermer

Tous les champs sont obligatoires

Type d'activité artistique : ? Aide

Activité principale
 Activité accessoire

Nature de l'activité

Références client / diffuseur :

Raison sociale : Diffuseur étranger

Veuillez renseigner une des informations suivantes :

N° Siret du diffuseur
 N° RNA du diffuseur

Adresse du diffuseur

Rémunération brute H.T (en €) : ? Aide

Revenu déclaré en :

Traitement et salaires
 Revenu précompté

BNC

ANNULER
VALIDER

- Cocher « activité principale »
- Renseigner les rubriques suivantes:
 - « nature de l'activité » : aide sectorielle Covid
 - Raison sociale :
 - indiquer l'organisme qui verse l'aide à l'AA
 - N° siret ou adresse de l'organisme qui verse l'aide
 - Rémunération brute: indiquer le montant HT de l'aide perçue
 - Revenu déclaré en : choisir si l'aide est déclarée en TS ou en BNC
- **Valider**
- **IMPORTANT : ne pas cocher « revenu précompté »**